

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 12 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

COURSES DES BOURSES

Table with 2 columns: Date (16 NOVEMBRE, 17 NOVEMBRE) and Values (3 0/0, 4 1/2, Emprunts, etc.)

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with 2 columns: Actions (Banque de France, Crédit foncier, etc.) and Values (3700 00, 515 00, etc.)

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 17 novembre. Change sur Londres 4.82 1/2; change sur Paris, 5.19 1/4.

ROUBAIX 17 NOVEMBRE 1876.

Décomposition

Nous assistons à un spectacle qui nous cause de sérieuses inquiétudes, et la discussion du budget nous semble devoir provoquer des réflexions peu rassurantes.

par une majorité mobile, composée, suivant les cas, des éléments les plus hétérogènes. A côté des ministres se dresse une sorte de pouvoir dictatorial qui tranche les questions politiques, religieuses, économiques.

Tout s'enchaîne dans l'administration de l'Etat. Le lien hiérarchique une fois rompu, tout va à-vau l'eau. Dieu nous garde de faire des personnalités et de relever ici la moindre particularité spéciale à notre département; nous parlons en général.

Au milieu de ces conflits, le principe d'autorité est chaque jour méconnu et tend à disparaître. La lutte des intérêts privés n'est plus arrêtée par un droit supérieur, et nous voyons, dans la société qui se démocratise, se réaliser peu à peu un point de vue politique, et administratif, cette fameuse théorie de Darwin exposant que les êtres sont tous dans une guerre permanente, le combat pour la vie.

Nos gouvernements, préoccupés de leurs luttes quotidiennes, ne se rendent pas compte de ce qui se passe au delà de l'horizon parlementaire. Ils seront les premières victimes des atteintes portées au principe d'autorité, et malheureusement ils ne pourront réparer plus tard le mal qu'ils auront involontairement aidé à accomplir.

en Bosnie, Herzégovine et Bulgarie sans distinction de culte; Réorganisation de la police locale, en y admettant la population chrétienne; Suppression des troupes turques irrégulières; Transfert en Asie des Circassiens qui sont colonisés en Europe; Admission des fonctionnaires indigènes, nommés par l'élection; Remplacement du fermage des dîmes par un système d'impôts plus juste; Emploi de la langue du pays dans les actes de l'administration et des tribunaux; Nomination de gouverneurs chrétiens indigènes par la Porte, dans chacune des trois provinces insurgées; Etablissement d'une commission de contrôle composée des consuls des puissances pour surveiller l'exécution des réformes.

L'armée albanaise a été dissoute; une partie de cette armée est dirigée, sous le commandement de Derwich-Pacha, vers la Bulgarie et le Danube; quinze bataillons se rendent par mer à Constantinople, le reste est réparti dans diverses garnisons. Aujourd'hui Mukhtar-Pacha, venant de Trébigne, a traversé incognito l'Albanie.

Le Times estime que la réunion de la conférence est assurée malgré les préparatifs de guerre de quelques puissances. Le journal anglais croit que toutes désires la paix. La Porte doit être convaincue que si elle s'obstine à refuser des garanties sur lesquelles on puisse compter elle se trouvera isolée.

Le correspondant du Times à Vienne explique qu'il y a un point d'arrêt dans la conférence. La Porte trouvant les propositions anglaises trop vagues, a envoyé à son ambassadeur à Londres, Musurus-Pacha, des instructions pour demander au gouvernement de la reine quelle était la signification réelle de ses propositions. L'Angleterre a refusé de répondre, parce que c'eût été préjuger la question de la conférence. De là refus de la Turquie de prendre part à la conférence.

On doit espérer toutefois que ce refus n'est pas définitif. La Turquie sera invitée de nouveau et avec insistance à se faire représenter à la conférence.

D'après une autre dépêche de Vienne, du 14 novembre, la Porte a pris à son service quatre officiers anglais du génie pour mettre en état et renforcer les fortifications du Danube, qui toutes, sauf Widin, se trouvaient dans un état d'abandon.

Le Daily News publie la dépêche suivante de Berlin: « Il y a lieu de croire que la Russie se dispose à prendre d'autres mesures au point de vue militaire. La première serait l'appel immédiat sous les drapeaux du contingent de l'année prochaine, appel qui n'a lieu d'ordinaire qu'en avril. Chaque contingent annuel est d'environ 200,000 hommes. »

Le Standard rejette de Berlin la dépêche suivante: « Des avis de Varsovie annoncent comme imminent un soulèvement en Pologne. Le gouvernement a fait afficher des proclamations interdisant les rassemblements dans les rues. »

Une dépêche de Berlin, adressée au Morning-Post, annonce que des mesures préliminaires ont été prises pour la concentration d'une armée sur la Vistule, qui doit, de plus, être renforcée par la garde impériale. M. Tucker a été nommé secrétaire spécial (particulier) de l'ambassade spéciale du marquis de Salisbury.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière.)

Paris, le 16 novembre 1876. C'est de vendredi prochain en huit jours que le Sénat procédera à l'élection des deux sénateurs inamovibles qui lui manquent, par suite des décès survenus pendant la période des vacances. Je puis vous annoncer que jusqu'à présent, il n'y a pas d'accord décisif sur ce sujet, soit à droite, soit à gauche.

Dans les cercles parlementaires, on espère que la discussion du budget se terminera avant la fin du mois à la Chambre des députés, et que le Sénat pourra commencer l'examen de la loi de finances immédiatement, de façon à en finir vers le 15 décembre. Les choses étant ainsi, la session ordinaire de 1877 pourrait s'ouvrir dans la première huitaine de janvier et se terminer beaucoup plus tôt que celle de cette année, d'abord, par ce qu'elle aurait plus de deux mois d'avance et ensuite parce que le budget de 1878, ne donnera pas lieu à des discussions aussi longues que le budget actuel, lequel doit servir de moule aux autres.

On parle de poursuites qui auraient lieu contre le Figaro pour son pamphlet sur le demi-monde militaire. La réunion de la conférence est désormais assurée, mais on n'en peut tout jours pas dire autant du maintien de la

paix. Il est certain que la Russie et l'Angleterre continuent à s'engager beaucoup et que les questions de point d'honneur vont finir par jouer un grand rôle dans la discussion des affaires pendantes. En attendant, la mission française qui est destinée à représenter la France aux conférences de Constantinople compte se mettre en route samedi ou dimanche pour l'Italie, afin d'aller prendre le Desaix dans les eaux de Brindisi.

L'Académie française a tenu aujourd'hui sa séance annuelle, dite des prix de vertu. Le rapport de M. St-René-Taillandier sur le bilan des vertus françaises pendant l'année 1875, est on ne peut plus consolant. Les prix Montyon ont été vivement disputés par un grand nombre de concurrents et ils ont été équitablement distribués. Comme toujours, ce sont les marinières et les domestiques qui ont la part la plus considérable à ces récompenses.

Hier soir, Paris a eu le spectacle d'un grand succès musical avec l'opéra de Paul et Virginie de M. Massé. Depuis l'Africain, je n'ai pas vu de succès pareil: succès de musique, succès de chanteurs, succès de décors. Le Théâtre Lyrique sera la grande attraction du dilettantisme cet hiver, et je dois ajouter que le public qui a assisté à la représentation d'hier soir, a oublié sincèrement et complètement pendant cinq heures les préoccupations et les inquiétudes de la question d'Orient. A ce point de vue, Paris est une ville exceptionnelle et elle reste la véritable patrie des arts et des artistes.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. DUGLÈRE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 16 novembre. La séance est ouverte à 2 heures 1/4. Le procès-verbal est adopté. Le Sénat adopte: 1° un projet de loi précédemment voté par la Chambre des députés et tendant à autoriser l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1,288,818 au chapitre 24 du ministère de l'intérieur (Secours aux émigrations politiques); 2° un projet de loi précédemment voté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir au ministère de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1876, un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour étudier les moyens de résister au phylloxera.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'administration de l'armée. Les articles 20 à 22 inclusivement sont adoptés. 1. Sénat passe à l'examen de l'art. 23 (contrôle).

M. le duc d'audiffret-pasquier vient présenter quelques observations qu'il avait annoncées. Il va faire brièvement, de ce qui a été voté jusqu'ici, la conséquence rigoureusement inéluctable; c'est que les intendants ne peuvent plus contrôler leurs supérieurs. On prétend qu'il y a par là quelque chose en péril que les garanties nécessaires à l'administration de la fortune publique sont affaiblies. Je veux vous démontrer, dit l'orateur, que l'état ancien n'était pas déjà si favorable, que l'état nouveau n'entraînera point les fâcheuses conséquences qu'on indique et qu'il est fort supérieur à l'état ancien, et par là je donnerai à vos consciences un apaisement nécessaire. (Approbation.)

C'est ainsi que les fonctions réelles sont altérées et par suite abaissées. En réalité, le contrôle n'existe plus, l'intendance a souffert, critiqué la situation des administrations de l'artillerie et du génie où, dit-elle, le contrôle était confondu avec le ministre. A ces critiques, les directeurs de l'artillerie et du génie ont répondu avec raison: Mais c'est votre propre situation... Medici, medica te ipsum. (On rit.) C'est alors que le gouvernement a vu le mal et a voulu rendre le contrôle plus efficace. C'est vrai, mais c'est qu'il y avait confusion entre la direction et le contrôle, et qu'il était indispensable de modifier cet état de choses.

J'ai donc le droit de dire que l'état actuel est insuffisant. Les officiers supérieurs déclarent eux-mêmes qu'ils ne puis pas de contrôle dans le sens où la loi nouvelle l'introduit. Un homme auquel je dois un respect filial, M. le marquis d'Audiffret, a dit que l'organisation de notre comptabilité publique est un chef-d'œuvre. C'est vrai, mais c'est l'exécution qui laisse parfois à désirer. On arrive dans la pratique à écarter des prescriptions réglementaires.

M. l'intendant général Guyot, à la compétence et aux services duquel on ne saurait rendre un trop réel hommage le déclare lui-même; il réclame la création d'un contrôle analogue à celui qui existe au ministère des finances, d'un personnel indépendant n'ayant pas de caractère militaire et relevant du seul ministre. Eh bien, c'est là exactement ce que nous avons voulu faire. Quand je dis — nous — je veux dire la commission.

Mais, comme j'ai été mêlé aux études préparatoires de la loi, je ne puis pas empêcher de m'associer à la commission. (Très-bien très-bien!) L'honorable orateur rend encore hommage à l'un des collaborateurs de la commission, dont le zèle et l'expérience ne sauraient être constatés avec trop de gratitude.

Le même hommage est rendu par l'orateur à la vaillante armée des inspecteurs des finances et des référendaires à la cour des comptes, qui ont donné un concours si précieux aux commissions. (Vive approbation.) examinant l'administration des différents services. L'orateur étudie d'abord le service des magasins, puis il passe à la soldé. Sur ce point, il y a eu de longs débats, et tous les rapports du budget de la guerre se sont fort préoccupés de la question dans ces dernières années.

Que ce soit M. Barcel Barthe, que ce soit M. Langlois, ils disent également qu'il y a des abus énormes. La loi de l'an 8 en séparant les fonctions d'administrateur et celles d'inspecteur aux revues a bien fait. Mais quand la loi de 1817 les a confondues elle leur a ôté toute autorité, ce résultat avait été prévu d'ailleurs par tous les hommes compétents. L'orateur cite l'opinion de M. Leharbier de Trian et celle de M. l'intendant général Guyot, qui ont tant de compétence; ils sont d'accord sur la difficulté de constater la réalité de l'effectif.

L'effectif, ajoute l'orateur, l'effectif à payer est cependant bien important à constater aujourd'hui, par suite des défauts de l'organisation administrative. La constatation de l'effectif est devenue une chose illusoire. C'est ce projet que le ministre de la guerre, non que certains ministres de la guerre qu'on voyait en congé un certain nombre d'hommes, c'est ce que qu'on appelle familièrement jouer de l'effectif. (Rires et approbations.)

La comptabilité est cependant rigoureuse, les opérations pour constater la réalité de l'effectif sont nombreuses, mais en même temps il existe, comme vous l'avez vu, des causes secondaires d'erreur qui détruisent toutes les prévisions, qui rendent inutiles toutes les précautions. Ce qui a permis au abus de se produire, c'est l'immensité du service. Aussi les comptes s'est-elle toujours étonnée de ce qu'on lui fournissait jamais à temps les pièces relatives au service de la soldé. L'orateur insiste sur cette importante question de l'effectif et de la soldé; l'orateur dit encore que ni le payeur, ni la cour des comptes ne peuvent exercer un contrôle suffisant, efficace.

La Cour des comptes, notamment, ne saurait juger de la vérité des allégations qu'un contrôle financier supérieur et indépendant peut seul lui indiquer. On n'a eu la preuve dans la célèbre affaire des crédits du département de l'Eure. (Mouvement.) L'honorable sénateur s'attache ensuite à établir que les généraux ne pourront, comme

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 18 NOVEMBRE 1876.

LUCY

PAR G. DE BEUGNY D'HAGERUE CHAPITRE XI DIX ANS PLUS TARD (Suite).

Nous venons de dire que Patrice avait été reconnu pour chef par ses compagnons. Il est juste d'ajouter que son autorité était plutôt nominale que réelle. Mais il est une autorité que tout le monde reconnaît, devant laquelle chacun s'incline, c'est celle de Lucy.

Un soir, Duncan labourait sur la lisière du bois; il vit venir à lui un homme portant un rifle sur une épaule, tandis que plusieurs grosses pièces de gibier pendaient à l'autre. C'était Toby. — Bonsoir, mon père, fit-il en s'approchant, je voudrais causer avec vous. — Qu'as-tu à me dire? répondit le père en arrêtant ses bœufs. — J'ai une demande à vous adresser. — Voyons ta demande? Depuis quel temps je remarque que tu es triste; tu parais nous fuir. — Père, en effet, je suis troublé par une pensée: j'ai vingt-trois ans, il me semble que je suis arrivé à l'âge où l'on peut se choisir une compagne. Je me sens assez fort pour la protéger et la défendre contre toute espèce de dangers. — En effet, te voilà devenu presque aussi robuste que moi. Mais qui donc veux-tu épouser? — Vous me le demandez, mon père? Duncan sourit. — Je voulais te la faire nommer... Puisque nous n'avons ici que deux jeunes filles, dont l'une est ta sœur... — Et que vous savez bien que ce n'est pas d'une femme dût fort de Washington que je veux vous parler... — Il en résulte que c'est celle qui n'est pas ta sœur... — Oui, mon garçon, et quand, au lieu d'être seule ici, elle aurait dix mille compagnes, je n'aurais pas encore eu besoin, pour connaître la femme de ton

choix, que tu me l'aies nommée. Il y a longtemps que j'ai remarqué que l'affection fraternelle que tu as vouée à Lucy, dès les premiers jours, s'est changée petit à petit en un sentiment plus délicat. — Puisque vous n'avez rien fait ni rien dit pour me détourner de cette pensée, je puis donc espérer que vous l'approuvez? — Si je l'approuve! mais je ne comprendrais pas qu'il en fût autrement. Tu parcourrais toute l'Union, que tu ne trouverais pas une jeune fille réunissant autant de bonnes qualités. — Oh! mon père, que je vous remercie!... alors vous m'autorisez... — Un instant, Lucy sait-elle que tu dois me faire cette demande? — Lucy ne sait rien. Jusqu'à aujourd'hui, je me suis borné à l'aimer en silence; j'ai pour elle autant de respect que d'affection, et je suis certain qu'elle ne se doute pas que j'aie d'autres sentiments pour elle que ceux d'un frère pour une sœur. — C'est bien; tu as agi comme un honnête garçon. Ne lui parle de rien jusqu'à ce que tu l'aies donnée une réponse. — Vous venez de me dire, mon père, que vous approuvez mes intentions... Je ne vois pas les motifs qui vous forcent à différer... — Tu ignores pas, Toby, le règlement de la colonie; règlement auquel nous sommes tous tenus et grâce auquel nous avons pu vivre heureux, et voir

propérer nos entreprises depuis notre arrivée à Clamorgan. — Mais il me semble, mon père, que mon mariage avec Lucy ne peut regarder qu'elle vous et moi. — Notre règlement dit que toute affaire de quelque importance ne peut être décidée qu'en conseil. Or, celle-ci est très-importante. Si Lucy est la seule femme que tu puisses épouser, tu n'es pas le seul qui puisse prétendre à sa main. — Mon père, vous me faites peur... Pensez-vous... — Je ne pense absolument rien. Ce soir, je convoquerai Daniel et l'Ours-Gris; pour le cas spécial, ta mère sera appelée au conseil. Sois tranquille, je plaiderai chaleureusement ta cause, et je ne vois qu'une seule raison qui pourrait s'opposer à tes desirs. Il faudrait que Lucy te repoussât, ce que je ne pense pas. — Vous espérez donc, mon père? — Enfant, je n'ai pas besoin de questionner Lucy... le vieux Pat voit clair. Le soir même, le conseil de la colonie se réunissait. Un quart d'heure après, Anna Duncan appelait la jeune fille et se retirait avec elle dans sa chambre. — Mon enfant, lui dit-elle, je suis chargée de vous annoncer une importante nouvelle. Vous êtes arrivée à l'âge où les jeunes filles doivent penser à l'avenir. Jusqu'ici, mon mari et moi, nous vous avons servi de père et de mère; nous nous faisons vieux, un jour

ou l'autre nous pouvons vous manquer. Il vous faut un appui, un protecteur. N'y avez-vous jamais songé, Lucy? — Jamais, ma mère; je suis si heureuse au milieu de vous!... je ne désire rien de plus. — Parmi tous les jeunes gens de la colonie, n'y en a-t-il pas un que vous préférez aux autres? — Non, ma mère; ils sont tous bons pour moi, et je les aime tous. Anna s'embarassait. — Vous ne pouvez cependant les épouser tous, mon enfant. — Pourquoi en épouser un? Je suis si heureuse comme je suis! — Je vous l'ai dit: parce que le moment en est venu, parce que nous ne voulons pas vous exposer à rester seule au milieu d'étrangers. — Si cela doit être, mère, je suis prête à vous obéir. — Voyons, Lucy, consentiriez-vous à épouser un des fils du squatter? En disant ces mots, elle étudiait le regard de la jeune fille; mais aucune émotion ne se produisit dans ses yeux, et elle répondit avec simplicité: — Si vous et mon père me l'ordonnez, je vous obéirai. — Ce n'est pas de ce côté que viennent les obstacles, se dit la mère; et continuant son interrogatoire: Et les fils de Daniel? Lucy hésita un instant; cependant elle répondit: — Je n'ai aucune raison de les refu-

ser. — Aimeriez-vous mieux Toby? — A ce nom, le visage de l'innocente enfant s'illumina. — Mon frère Toby! oh! lui je l'aime bien. Il est si bon! — Ce cri parti du cœur disait tout ce que la mère de Toby voulait savoir; cependant elle continua: — Vous me disiez tout à l'heure que vous aimiez également tous les jeunes gens de la colonie; vous préférez donc Toby? — Lui, c'est différent, il est mon frère. — Non, Lucy, il n'est pas votre frère, mais il peut, si vous le voulez, devenir votre mari. — Et je vivrai toujours avec lui? je ne le quitterai jamais? — Certainement. — Mais lui, y consent-il? — Oui, chère enfant, c'est son plus grand désir. Lucy rougissant vint cacher et appuyer sa tête sur le sein de la brave Irlandaise. Après un moment de silence, Anna l'embrassa au front et lui dit à l'oreille: — Vous serez heureuse, car vous vous aimez bien tous deux. Quand l'Ours-Gris, rentrant chez lui, annonça à ses fils ce qui venait de se passer, Jacques, l'aîné, pâlit. — Cela devait être, dit-il. Et, sous prétexte d'un travail à exécuter, il s'éloigna. (A suivre.)